

Querelles glozéliennes

Une lettre du D^r Morlet
sur l'incident Miss Garrod

12-II-1928

Vichy, le 10 février 1928.

Monsieur le Directeur,

M. Bosch-Gimpera est mal venu de parler de « détails inexacts » au sujet de l'incident Miss Garrod. Il faut pourtant choisir. Voici ce qu'il écrit aujourd'hui: « Ayant été le seul témoin... de la fin de la première partie... et ayant vu le premier le prétendu trou... » Et voilà ce qu'on peut lire dans le récit de MM. Favret et Hamal-Naudrin: « Au bruit, l'abbé Favret accourut et constata en effet l'écaillage de plâtre... tandis que les trois interlocuteurs revenaient vers la tranchée Ouest »; et ensuite: « MM. Bosch-Gimpera et Peyrony étant arrivés, le D^r Morlet admit alors qu'un malentendu avait eu lieu, etc... » Pourquoi alors M. Bosch-Gimpera dit-il qu'il est arrivé le premier et a été le seul témoin de la fin de la première partie? Pour les besoins de la cause, évidemment!

Le trou a été constaté par trop de personnes pour qu'il soit nécessaire d'insister: il n'était pas au niveau des cachets. Qu'on relise dans le Neptune d'Anvers du 30 décembre le récit de M. le professeur Tricot-Royer et dans les Débats du 3 février l'attestation formelle de M. Mallat, avocat: « Les récits, dit-il, qu'ont faits de l'incident Garrod M. Tricot-Royer dans le Neptune du 30 décembre et le D^r Morlet dans la Dépêche de Vichy du 25 décembre, sont scrupuleusement exacts. J'ai été témoin de toute la scène, et seuls M. Tricot-Royer et moi, avons assisté à la première phase de la discussion. »

Miss Garrod a nié devant tout le monde avoir fait dans la tranchée plâtrée le trou que je lui désignais avec la pointe de mon couteau. Et quand elle a vu que j'avais des témoins, elle a simplement dit, devant tout le monde: « Eh bien, oui, c'est moi. » C'est en vain que M. Bosch-Gimpera s'emploie à y adjoindre de multiples restrictions mentales... sans aller cependant, comme l'abbé Favret, jusqu'à mettre l'effet avant la cause!

J'ai demandé sur le terrain même aux deux seules personnes présentes à toute la discussion, MM. Tricot-Royer et Mallat, de bien vouloir me servir de témoins s'il en était besoin. Le rapport de M. Tricot-Royer a été dressé avant son départ de Glozel.

La commission n'avait rien à exiger de moi puisque c'était un de ses membres qui était pris en faute. Elle m'a demandé, au contraire, de prier la presse de ne point parler de l'incident, peu à son honneur. Je sais bien que M. Bosch-Gimpera écrit: « La Commission n'a jamais exprimé le désir que l'incident ne fut pas divulgué par la presse. » Mais MM. Favret et Hamal-Naudrin ont également écrit: « Et il fut entendu, par un engagement d'honneur, qu'il n'en serait plus question et que la presse ne le relèverait pas. » Comme pour les contradictions du début, il faut pourtant choisir!

Par contre, je suis heureux de voir que M. Bosch-Gimpera reconnaît au moins que je n'ai jamais pris l'engagement de me taire.

Enfin, si je n'avais pas jugé le fait « d'une importance exceptionnelle », je n'aurais pas déclaré hautement que je m'opposais à la continuation des fouilles. Mon seul tort a été de me laisser persuader qu'elles pouvaient être reprises sur des bases d'honnête objectivité!

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments très distingués.

D^r A. MORLET.

Journal des Débats

Le journal des débats
12/02/1928

